



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 63285

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la convention tripartite entre l'État, la collectivité territoriale de Corse et l'université de Corse. À ce jour, cette convention signée le 30 janvier 2004 n'est pas encore entrée en application, alors que des réunions qui se sont tenues durant l'année 2004 auraient dû aboutir à la signature de la « convention d'application » au plus tard le 31 décembre 2004, et que toutes les universités contractualisées dans le cadre de la vague B en bénéficient déjà. Il demande si le Gouvernement entend mettre en place dès à présent toutes les dispositions permettant, dans les délais les plus brefs, que soit signée la convention d'application entre l'État, la collectivité territoriale et l'université de Corse.

Texte de la réponse

Prévue par la convention cadre tripartite, la convention d'application signée le 22 juillet 2005 a concrétisé les engagements pris au nom de l'État concernant en particulier : l'attribution de 19 postes d'enseignants chercheurs et de 6 postes d'IATOS sur la durée de la convention ; la sortie parallèle des normes San Remo ; la mise à disposition de 8 certifiés de langue et culture corses ; l'affectation de 15 emplois de chercheurs, après évaluation des projets scientifiques présentés. Ces moyens s'ajoutent à ceux déjà octroyés au titre des mesures de rattrapage (15 emplois déjà octroyés) et d'appui logistique (12 postes, dont 3 déjà octroyés).

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63285

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 3975

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9099